

## RENAULT RENOUVELLE SON ACCORD EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPÉES

- **Renault s.a.s.\* et l'ensemble des organisations syndicales (CFDT, CFE-CGC, CGT et FO) ont signé le 8 juillet dernier le 6<sup>ème</sup> accord en faveur des personnes handicapées, qui vient de recevoir l'agrément de la DIRECCTE\*\*.**
- **Cet accord, conclu pour une durée de 3 ans, élargit le champ des bénéficiaires, renforce les aides financières, promeut la formation des managers et développe le recours au secteur protégé.**
- **Avec un budget annuel dédié au handicap de plus de 4 millions d'euros et un taux d'emploi global de 8,33%, Renault s.a.s. dépasse l'obligation légale en France, fixée à 6%.**

**Marie-Françoise Damesin**, DRH du groupe Renault: « *Ce sixième accord, signé à l'unanimité par les organisations syndicales, est une nouvelle preuve de notre détermination à lutter contre toutes les formes de discriminations et de la constance de nos actions en matière de handicap. Malgré un contexte économique et financier parfois difficile, nous n'avons jamais transigé depuis 25 ans. Nous voulons maintenant mettre l'accent sur la question de la formation initiale et des compétences que ces jeunes doivent acquérir pour accéder à l'emploi.* ».

Le 6<sup>ème</sup> accord s'inscrit dans la continuité des précédents accords, dont il reprend les thématiques: intégration de personnes en situation de handicap, maintien dans l'emploi, formation, aides financières et développement du recours au secteur protégé.

Parmi les nouveautés de ce nouvel accord :

- **Élargissement du champ des bénéficiaires pour permettre à davantage de collaborateurs et d'enfants de collaborateurs d'avoir accès aux différents avantages de l'accord.**
- **Renforcement des aides financières : 1 000 euros au lieu de 750 pour l'acquisition de l'appareillage, 1 000 euros au lieu de 750 pour les collaborateurs ayant des enfants en situation de handicap qui doivent être accueillis en centres de vacances spécialisés. En 2012, plus d'une centaine d'aides ont été accordées aux collaborateurs de Renault s.a.s.**

- **Formation des managers et de l'entourage proche des collaborateurs en situation de handicap. Co-animées avec le Centre National de Formation Handisport, ces sessions doivent permettre de déconstruire les représentations parfois stéréotypées du handicap, d'appréhender les différents types de handicap, visibles ou non, et de connaître le cadre législatif en vigueur et les dispositions mises en place par l'entreprise.**
- **Développer le recours au secteur protégé en diversifiant les prestations confiées et en organisant, à plus long terme, un transfert de compétences afin que ces partenaires potentiels soient les mieux armés possibles pour répondre aux appels d'offres.**

Dès 1995, soit 10 ans avant la loi « handicap » du 11 février 2005, Renault a été l'une des premières entreprises en France à signer, avec l'ensemble des organisations syndicales, un accord en faveur de l'intégration professionnelle et sociale des personnes en situation de handicap.

Lire le dossier de presse en [cliquant ici](#)

*\*Renault s.a.s. comprend 12 établissements (Cergy-Pontoise, Choisy, Cléon, Douai, Flins, Grand-Couronne, Guyancourt, Le Mans, Rueil-Lardy, Siège, Sandouville, Villiers-Saint-Frédéric) et 7 directions régionales (Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Rennes et Paris)*

*\* \*Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi*

**Pour Plus D'informations:**

**Sophie CHANTEGAY**  
Attachée de presse  
01 76 84 13 90  
[sophie.chantegay@renault.com](mailto:sophie.chantegay@renault.com)  
**GRUPE RENAULT**  
**SERVICE DE PRESSE**  
Tel.: +33 (0)1 76 84 63 36  
[renault.media@renault.com](mailto:renault.media@renault.com)

Sites web: [www.media.renault.com](http://www.media.renault.com) - [www.group.renault.com](http://www.group.renault.com)

Follow us on Twitter : [@Groupe\\_Renault](https://twitter.com/Groupe_Renault)